



AVIS PUBLIC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 94-4 RELATIF
AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi 14 avril 2026 à 19h30 pour être tenue à la salle du conseil Marlène Langlois, 17 route 122. Le conseil municipal de Sainte-Clotilde-de-Horton procédera à l'adoption du règlement 94-4 relatif au traitement des élus municipaux.

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 26^e jour du mois de mars 2026.

Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier